



PROCES-VERBAUX OFFICIELS DU CONSEIL GENERAL
SEANCE DU MERCREDI 27 JANVIER 2021
A 18H30, A LA SALLE DU CONSEIL GENERAL DE L'HOTEL DE VILLE
2^e séance

Présidence : M. Philippe Rouault

37 membres sont présents.

Membres excusés : MM. Richard Gigon, Raphael Resmini, Gérard Santschi et
Mme Léa Eichenberger

Le Conseil communal assiste à la séance sans M. Claude Dubois qui est excusé.

M. Philippe Rouault, président : Nous avons hésité à vous faire vous déplacer dans une autre salle, vu les conditions liées à la Covid-19. Nous avons choisi aujourd'hui de rester dans cette salle, mais peut-être irons-nous les prochaines fois dans la salle du CIFOM pour essayer de garder les distances. Nous verrons cela en fonction de l'évolution de la pandémie.

Vous l'avez vu, du désinfectant se trouve devant vous. Aussi, vous voudrez bien, si possible, vous désinfecter les mains avant et après l'utilisation du bouton pour la prise de parole.

Des bouteilles et des assiettes de nourriture se trouvent également sur vos tables. Comme nous vous recommandons de ne pas enlever vos masques dans cette salle et que nous n'avons pas les distances réglementaires pour pouvoir tous y manger, nous ferons une petite pause pour manger et boire, à une heure qui reste encore à définir. Nous nous répartirons donc dans les couloirs, dans les escaliers, un peu partout dans le bâtiment, en essayant de garder une distance d'au moins 2 m entre chacun pour éviter des contaminations.

Des pin's aux armoiries de la nouvelle commune sont posés sur vos tables, dans une petite enveloppe. Attention de ne pas les perdre, ils ne sont pas très grands.

Durant la pause, nous aérerons la salle pour que nous puissions reprendre le cours de la séance dans les meilleures conditions.

Le Bureau s'est réuni avant cette séance et a accepté le procès-verbal de la séance du 18.11.2020. Les procès-verbaux de la législature précédente ont été validés par les anciennes autorités. Ceux-ci se trouvent sur le site internet de la commune. Tous les procès-verbaux sont maintenant à jour.

Comme vous l'avez vu, nous avons reçu un quatrième point, un projet d'arrêté, à ajouter à l'ordre du jour. Si possible, nous nous arrêterons à 23h00 avec le budget et si nous n'avons pas eu le temps d'aborder ce quatrième point, nous le traiterons à la séance suivante.

Ordre du jour

1. **NOMINATIONS**

- 1.1 d'un membre de la commission des naturalisations et des agrégations, en remplacement de Mme Nicole Vermot (PLR).
- 1.2 d'un membre suppléant du Conseil d'établissement scolaire (CES), en remplacement de Mme Nicole Vermot (PLR).

3. **BUDGET / PLAN FINANCIER ET DES TÂCHES**

- 21-301 Rapport de la commission financière concernant le budget 2021 et le plan financier et des tâches 2022-2024.
- 21-302/303 Rapport du Conseil communal concernant le budget 2021 et le plan financier et des tâches 2022-2024 (envoi séparé).

8. **PROJETS D'ARRÊTÉ**

- 21-801 Interpartis (PS par M. Stéphane Reichen, POP par M. Jean-Marie Rotzer, Les Verts par M. Romain Vermot et PLR par M. Anthony Von Allmen) : Modification du règlement général de commune pour l'instauration d'une Commission du tourisme du Conseil général
- 21-802 Interpartis (PS par M. Stéphane Reichen, POP par M. Jean-Marie Rotzer, Les Verts par M. Romain Vermot et PLR par M. Anthony Von Allmen) : Organisation de la Commission du tourisme

DU 27 JANVIER 2021

1.1 – Nomination d'un membre de la Commission des naturalisations et des agrégations, en remplacement de Mme Nicole Vermot (PLR)

M. Michel Rosselet, PLR : En remplacement de Mme Nicole Vermot, nous proposons Mme Armelle Von Allmen.

En l'absence d'autres propositions, **Mme Armelle Von Allmen est élue tacitement.**

1.2 – Nomination d'un membre suppléant du Conseil d'établissement scolaire (CES), en remplacement de Mme Nicole Vermot (PLR)

M. Michel Rosselet, PLR : Nous proposons M. Pierre Surdez.

En l'absence d'autres propositions, **M. Pierre Surdez est élu tacitement.**

21-301 – Rapport de la Commission financière concernant le budget 2021 et le plan financier et des tâches 2022-2024

Mme Corinne Schaffner, présidente de la Commission financière : C'est avec plaisir, que j'introduis le premier budget de notre nouvelle commune fusionnée. Bien que quelques inconnues subsistent, la Commission financière a travaillé dans de très bonnes conditions. Elle s'est réunie à quatre reprises, dont trois avec la présence de tous les commissaires. Seule une séance a vu l'absence de deux de ses membres. Je tiens à relever la motivation et l'implication des commissaires, non seulement par leur présence aux séances de commission, mais également par leur participation active aux débats qui y ont été menés.

Nous tenons à remercier le service des finances qui, comme à son habitude, a apporté son soutien aux conseillers communaux afin de répondre aux questions de la Commission financière. Ce service a fourni un excellent travail que nous tenons à souligner, d'autant plus que ce nouveau budget devait intégrer celui de l'ancienne commune des Brenets. Je ne m'étendrai pas sur le résultat de ce budget, laissant le soin de le faire au rapporteur de la commission, M. Romain Vermot, ainsi qu'aux représentants des groupes. Même s'il faudra attendre la fin de l'exercice de transition pour en tirer les conclusions adéquates, je précise toutefois que la Commission financière, au vu de ce budget largement déficitaire, ne peut en être satisfaite.

Finalement, tout en réitérant nos sincères remerciements à l'entier des services communaux, la Commission financière invite les différents groupes à accepter le budget 2021 de la nouvelle Commune du Locle.

M. Romain Vermot, rapporteur de la Commission financière : Le budget présenté ce soir est un peu spécial, dans le sens où il est le premier de la nouvelle commune du Locle et des Brenets, mais également parce qu'il est présenté alors que l'année civile est déjà en cours.

D'emblée, nous souhaitons remercier les différents services communaux, particulièrement celui des finances et la chancellerie – pour la gigantesque tâche qu'ont représenté la synthèse, la fusion des finances de deux communes maintenant réunies.

Du fait des dernières élections, de nouveaux commissaires ont siégé dans cette commission. Des expériences et de précieux avis ont ainsi contribué au bon déroulement des débats dans une ambiance sereine et constructive. Si les enjeux politiques que représente un budget post-fusion sont importants, les finances présentées ce soir comportent peu de sujets sensibles. Et, afin de ne pas prolonger sans raison la soirée, je resterai bref dans mes propos. La conclusion du rapport semble claire et représente l'ensemble des avis exprimés lors des séances de préparation.

En conclusion, la Commission financière vous propose d'accepter le budget 2021 et remercie le Conseil communal pour son travail d'ampleur.

M. Vivian Bologna, POP : En tant que représentant du groupe POP à la commission, il me tient à cœur de souligner que le travail au sein de celle-ci a pu se dérouler la plupart du temps dans un esprit collégial et constructif. Il faut relever le net soutien de la Commission financière au budget 2021, sans aucune opposition. Il s'agit là d'un signal fort en faveur de la nouvelle commune.

Il n'en demeure pas moins que nous attendons du Conseil communal qu'il présente un plan de mesures pour améliorer l'état désastreux des revenus de la Commune, dont les recettes fiscales des personnes morales ont fondu comme neige au soleil en moins de dix ans.

DU 27 JANVIER 2021

M. Nicolas Aubert, PLR : Je vais vous faire part du rapport préparé par M. Anthony Von Allmen qui arrivera dans quelques instants.

Pour l'étude de son premier budget, la Commission financière 2020-2024 a rendu un rapport détaillé démontrant l'esprit constructif de ses discussions.

Ce premier budget de la commune fusionnée était très attendu par les commissaires et le Conseil général. L'intégration du personnel de la Commune des Brenets à l'organigramme de celui du Locle a été présenté dans le détail par le Service des ressources humaines et le Conseil communal.

Nous saluons ces éléments, ainsi que le climat de travail de la Commission financière, qui doit toutefois trouver un équilibre et trouver ses marques. Analyser, être une force de proposition et être écoutée et respectée par l'Exécutif sans tomber dans l'opérationnel, voilà le défi qui l'attend.

Le rapport de la Commission financière n'a pas suscité d'autres remarques du groupe PLR. Nous remercions les commissaires, les conseillers communaux, ainsi que les membres des services communaux qui ont accompagné la Commission financière dans ses travaux.

M. Romain Vermot, Les Verts : Même en étant averti, l'annonce d'un pareil déficit fait mal au cœur, surtout pour une commune fraîchement fusionnée. On parle ici de 4 millions de pertes, voire de 8 millions si l'on tient compte du prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, qui fond aussi rapidement que la calotte glaciaire. Sans oublier la rude réalité du plan financier qui prévoit une augmentation de la dette pour atteindre les 190 millions en 2024.

A l'instar des années précédentes, nous n'avons pas de maîtrise sur la mauvaise conjoncture et la vertigineuse chute des recettes fiscales des personnes morales. Aussi, nous souhaitons remercier le Conseil communal de ses efforts pour contenir les charges.

Cependant, Les Verts désirent rester enthousiastes quant à l'avenir avec le développement de la commune, que ce soit en termes économiques, avec de futures nouvelles entreprises, ou résidentiels, avec des investissements privés dans de nouveaux immeubles, ainsi que la rénovation d'actuels logements.

A cela, nous pouvons encore ajouter le projet de Mobilité 2030-2035, qui laisse apercevoir une lueur au bout du tunnel, avec une nette amélioration possible de notre qualité de vie.

Si le départ est douloureux pour la nouvelle commune, il faut profiter de la fusion pour développer d'autres atouts, en particulier celui du tourisme. Il est essentiel de nous débarrasser de cette image de région purement industrielle et de faire valoir la richesse des Montagnes neuchâteloises.

En ce qui concerne les crédits d'engagements, Les Verts relèvent que les investissements ont été réduits au strict nécessaire. Nous nous réjouissons toutefois de les voir se concentrer sur l'écologie, avec l'avancement de la nouvelle STEP, mais également avec plusieurs assainissements relatifs à l'eau et aux économies d'énergie.

Toutefois, le groupe des Verts regrette amèrement la stagnation du temps de stationnement et a l'impression d'avoir été baladé pendant quatre ans. Malgré tout, notre amertume est adoucie avec la forte reprise en main du dossier par le nouveau responsable du dicastère, ainsi qu'une intégration concrète de la Commission de circulation dans cet essentiel projet. Nous regrettons aussi un peu de ne pas avoir un budget qui englobe concrètement une zone piétonne.

DU 27 JANVIER 2021

De manière générale, Les Verts rejoignent l'avis de la Commission financière sur les différents points abordés dans sa prise de position et demandent au Conseil communal un vif investissement dans la campagne de l'initiative géo-topographique.

Pour clore, nous remercions la Commission financière et le Service des finances pour la qualité du rapport. Nous désirons aussi témoigner notre respect au Conseil communal, à l'administration, ainsi qu'à l'ensemble des employés pour leur travail exemplaire et professionnel dans des conditions difficiles.

Les Verts accepteront les rapports et le budget.

M. Stéphane Reichen, PS : Tout d'abord, veuillez m'excuser, mais comme je suis nouveau dans l'assemblée, je ne sais pas si nous parlons ici du rapport de la Commission financière ou s'il s'agit de la prise de position des groupes. A part remercier les commissaires, le Conseil communal et le Service des finances pour la bonne tenue de la Commission financière, le groupe socialiste n'a rien d'autre à ajouter, hormis qu'il accepte le rapport de la commission. Toutefois, je ne sais pas si c'est maintenant ou plus tard que je dois prendre la parole pour transmettre la position du groupe.

Le président, **M. Philippe Rouault**, confirme que l'intervention porte bien sur le rapport de la Commission financière.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Philippe Rouault**, soumet au vote le **rapport 21-301** de la Commission financière concernant le budget 2021 et le plan financier et des tâches 2022-2024, rapport qui est **accepté à l'unanimité**.

Le chancelier, **M. Patrick Martinelli**, intervient pour préciser que le budget 2021 et le plan financier et des tâches 2022-2024 faisant l'objet d'un seul rapport de la Commission financière, un unique vote est requis. Par contre, le budget et le plan financier et des tâches faisant l'objet de deux rapports du Conseil communal – 21-302 et 21-303 – ceux-ci seront votés séparément.

21-302/303 – Rapport du Conseil communal concernant le budget 2021 et le plan financier et des tâches 2022-2024 (envoi séparé)

M. Jean-Marie Rotzer, POP : Le groupe POP a examiné avec attention le budget 2021 de notre commune qui réunit, depuis maintenant vingt-sept jours, Les Brenets et Le Locle.

Devoir accepter une prévision de déficit à hauteur de près de 4 millions de francs nous laisse un goût amer. Et encore, sans recours à la réserve conjoncturelle, ce résultat négatif aurait presque doublé.

J'entends déjà des frémissements d'indignation dans les bancs de la droite, car je ne vais pas m'empêcher d'accuser à nouveau, pour nous avoir mis dans cette pénible situation, les cadeaux fiscaux accordés ces dernières années aux entreprises. Mais les faits sont têtus. En six ans, le revenu de l'impôt sur les personnes morales a pratiquement été divisé par cinq. Certes, les fluctuations toujours plus amples de la conjoncture dans une économie ultralibérale ne sont pas étrangères à cette baisse importante et brutale. Conséquences inévitables d'une société orientée presque exclusivement sur des profits sans contrôle réalisés par un cercle restreint de personnes, elles pèsent lourdement sur le fonctionnement de notre économie. Cependant, nous ne sommes pas idiots au point de mettre toutes les entreprises dans le même panier et sommes tout à fait conscients que les PME de notre région, bien qu'elles participent elles aussi au système, sont pareillement victimes de cette dérive qui nous conduit droit dans le mur.

N'oublions pas d'évoquer aussi d'autres raisons pour expliquer cette perte prévisible. Par exemple, nous sommes scandalisés par la mainmise totale de l'Etat sur les allocations de la Confédération destinées à compenser le supplément de charges lié à l'altitude à laquelle nos collectivités se situent. Nous espérons que le Grand Conseil saura entendre notre voix et rétablir un juste équilibre. Par ailleurs, en parlant des autorités cantonales, se sont-elles rendu compte que concentrer les investissements publics sur le Littoral et le Val-de-Ruz entraîne, par ricochet, un dépeuplement des Montagnes ? Combien d'enseignants de l'Ecole d'ingénieurs sont-ils restés dans notre commune après la fermeture de l'établissement ? Et nous pourrions facilement trouver d'autres exemples qui révèlent des effets marquants sur le dynamisme et la démographie de nos collectivités.

Par contre, nous tenons à saluer la grande maîtrise des dépenses dont fait preuve le Conseil communal dans le secteur des biens, services et marchandises. Nous voulons aussi remercier et féliciter les employés communaux pour leur engagement malgré les incertitudes et les contraintes du moment. En effet, il est très probable que la volonté de notre Exécutif de ne pas augmenter la masse salariale induise un surcroît de travail dans certains services.

D'un autre côté, nous avons aussi entendu des remarques selon lesquelles nous vivrions sur un trop grand pied, qu'il faudrait savoir se restreindre quand l'argent manque. Le problème est que les restrictions évoquées se font toujours au détriment de celles et ceux qui ont le moins de pouvoir économique, dont la situation est la plus précaire. Nous avons aussi oui dire des propositions de confier à des privés certaines tâches accomplies par les services communaux. Sachez que nous refuserions avec la plus grande vigueur de telles velléités. Tout d'abord parce que rien ne prouve que des entreprises privées soient plus efficaces que des services publics et de nombreux exemples sont là pour le prouver. Ensuite, parce qu'une baisse des coûts de fonctionnement se fait le plus souvent au prix d'une grande souffrance des employé-e-s concerné-e-s.

Dans un autre registre, nous tenons à exprimer notre reconnaissance au Conseil communal, car, malgré les difficultés du moment, il continue à soutenir fortement, par des prestations

DU 27 JANVIER 2021

de services, les associations locales qui animent notre communauté. Vouloir économiser les quelques dizaines de milliers de francs que cela représente n'aurait d'autres effets que susciter le découragement de celles et ceux qui rendent notre cité vivante et accueillante. Cela équivaldrait à planifier un désert culturel et humain.

A contrario, nous espérons que la volonté de développer le tourisme et la mobilité douce auront des effets bénéfiques pour toute la région.

Dans ces considérations générales, j'aimerais encore évoquer la nécessité de trouver de nouvelles recettes. Une proposition du groupe POP a été rejetée l'an dernier, mais nous ne nous avouons pas vaincus. Nous sommes clairement d'avis qu'il faut continuer d'explorer des pistes dans ce sens.

Enfin, au titre des investissements projetés, nous regrettons que ceux-ci soient si faibles. Ils représentent tout juste le minimum acceptable. Nous admettons néanmoins qu'il ne serait guère possible, ni prudent, de faire plus en regard du peu de moyens à disposition.

Nous interviendrons encore occasionnellement lors de l'examen des différentes rubriques en posant des questions spécifiques relatives à certains éléments de la comptabilité.

Dans sa très grande majorité, le groupe POP acceptera le budget et les arrêtés y relatifs.

M. Stéphane Reichen, PS : Comme cela avait été annoncé lors de la mise en place du budget lors de la convention de fusion, nous savions que l'exercice 2021 allait être compliqué. Néanmoins, ce budget nous paraît bien timide en matière d'investissements et, si nous pouvons le comprendre au vu de la situation tant budgétaire que sanitaire, nous espérons que les investissements un peu plus importants qui nous sont présentés sur le plan financier dès 2022 seront engagés. Nous resterons attentifs lors des prochains budgets qui nous seront soumis.

Au niveau de la politique salariale, le Conseil communal a décidé de réintroduire les échelons automatiques en 2021 et de renoncer à la déflation de 1,4 point de l'IPC, tout en la gardant en réserve pour les prochaines années. Le groupe socialiste salue ces décisions qui évitent une diminution des salaires. Par contre, si nous pouvons comprendre que l'échelon 2020 ne soit pas attribué cette année au vu de la situation financière et sanitaire, nous n'acceptons pas que le rattrapage de celui-ci soit abandonné. Cet échelon est, et reste, dû au personnel communal et devra être rattrapé lorsque la situation s'améliorera. Nous demandons au Conseil communal de revoir la position exprimée dans le rapport du budget et nous resterons attentifs au rattrapage de cet échelon. De plus, nous espérons vivement que le blocage des échelons ne fasse pas partie des outils de gestion du Conseil communal.

Suite à la votation du 27 septembre et de l'entrée en vigueur, au niveau fédéral, de 10 jours de congé paternité, nous n'avons vu aucune mention de la mise en application de ce congé. Le Conseil communal peut-il nous dire s'il l'a prévu au budget ? Si tel est le cas, le groupe socialiste se demande pourquoi il n'en est aucunement fait mention dans le rapport du Conseil communal. Si tel n'est pas le cas, le Conseil communal peut-il nous dire quand est-ce qu'il compte revenir devant notre assemblée pour nous exprimer la stratégie adoptée, à savoir soit l'octroi des 10 jours, selon l'arrêté fédéral, soit une pratique plus généreuse, à l'instar de La Chaux-de-Fonds, par exemple ?

En ce qui concerne le plan de stationnement, le groupe socialiste demande que celui-ci soit réalisé cette année et que le Conseil général soit informé de l'avancement des travaux. Ce plan de stationnement est un élément essentiel qui permettra d'améliorer l'attractivité de la

ville. Nous espérons que le centre des Brenets, le parking des Pargots ou encore la plaine du Col-des-Roches fassent partie des réflexions.

Pour les STEP, nous constatons 3 millions d'investissement en 2021. Le groupe socialiste espère que les travaux de la STEP du Locle puissent enfin débiter. Comme le mentionne le rapport de la Commission financière, les comptes concernant l'entretien des STEP semblent élevés. Nous espérons que ceux-ci ne cachent pas une volonté de ne pas investir cette année dans la nouvelle STEP du Locle et, dans un avenir proche, dans celle des Brenets.

Concernant la politique touristique, nous saluons le fait que plusieurs investissements dans ce domaine, et particulièrement sur le territoire des Brenets, soient inscrits pour 2021. La refonte de l'accès à la plage de l'Arvoux, ainsi que son aménagement permettront d'offrir aux visiteurs une zone de qualité en matière de détente au bord de l'eau. C'est pour nous un attrait touristique supplémentaire. Nous espérons aussi que la nouvelle Commission du tourisme pourra être active rapidement afin d'augmenter l'attractivité des nombreux lieux à fort potentiel touristique de notre commune.

Au niveau financier, le constat d'une volatilité importante des impôts résultant des personnes morales doit renforcer l'idée que notre ville doit se montrer plus convaincante pour attirer de nouveaux habitants. Cela passera sans doute par des investissements et par le renforcement de la communication quant à la qualité de vie de notre commune.

Nous demandons au Conseil communal d'agir maintenant, car le groupe socialiste est convaincu que la réalisation des gros projets fédéraux et cantonaux, comme le tunnel d'évitement de la ville, l'accès autoroutier depuis le plateau ou encore le RER, nous permettra à l'avenir d'attirer une population plus importante et d'inverser la courbe démographique.

Le groupe socialiste tient à remercier le service des finances et l'ancienne administration de la commune des Brenets pour la réalisation de ce premier budget. Il tient aussi à remercier la chancellerie et tous les autres services qui ont permis la mise en place de cette fusion.

Malgré quelques réticences liées à la politique sur le personnel communal, le groupe socialiste acceptera à l'unanimité le budget 2021.

M. Nicolas Aubert, PLR : Je me fais à nouveau le porte-parole du groupe PLR au travers de la plume d'Anthony Von Allmen.

Une nouvelle ère s'ouvre pour notre jeune commune. Nous avons tant attendu ce moment. Les discussions de ce soir à propos du budget 2021 de la commune fusionnée sont un acte important de notre histoire.

Le budget 2021 est réjouissant au niveau institutionnel puisqu'il matérialise les chiffres et buts de la commune fusionnée. Par contre, il est décevant au niveau financier, avec un lourd déficit.

La tête doit être relevée avant l'impact... Certes, l'élaboration du budget 2021 a été particulière à plus d'un titre :

1. Fusion des postes budgétaires loclois et brenassiers ;
2. Pas d'expériences sur les charges brenassières pour notre service des finances ; par conséquent, les postes repris de la commune des Brenets n'ont pas été « challengés », à l'image de ce qui se fait habituellement pour contenir au maximum les charges ;

3. Situation économique délicate en lien avec la crise sanitaire et ses effets sur les recettes ;
4. Effets directs des réformes fiscales.

Si le Conseil communal se dit, je cite, « (...) bien sûr pas satisfait de présenter un budget avec un excédent de charges », le groupe PLR l'enjoint de relever la tête le plus vite possible et de mettre en place une stratégie pour inverser cette tendance déficitaire. Il est certes facile de le dire, mais la balle est dans le camp de l'exécutif qui doit maintenant, plus que jamais, réfléchir à chaque dépense et au fonctionnement de ses services. La situation à venir risque d'être encore plus difficile avec l'effet de la crise sanitaire sur nos commerçants, indépendants et entreprises. Engageons de réelles réflexions, sans tabous.

Au niveau des recettes fiscales, la situation risque de se ternir encore davantage. Les effets des réformes fiscales seront positifs sur le long terme et sur notre attractivité. Par contre les effets du ralentissement économique n'ont rien de positif pour notre commune. Le Conseil communal s'est basé sur les projections de l'Etat pour chiffrer les recettes fiscales 2021. Sont-elles réalistes ou faut-il s'attendre à une mauvaise surprise en cours d'année ?

Comment la résistance de notre tissu économique est-elle estimée ? Que peut entreprendre le Conseil communal pour soutenir nos entreprises en 2021 ?

Les habitant-e-s de notre commune continuent de prendre la poudre d'escampette, probablement vers d'autres régions de Suisse romande. Y a-t-il un pilote dans l'avion ? Le Conseil communal peut-il nous expliquer ce qu'il compte entreprendre pour renforcer l'attractivité de notre commune ? Comment compte-t-il concentrer les forces actuelles à sa disposition pour parvenir à inverser la tendance ? Autour de nous, nous constatons, par exemple, que la nouvelle commune de Neuchâtel s'organise avec cette problématique de l'attractivité du centre.

L'an dernier, nous avons déjà interpellé le Conseil communal dans les discussions budgétaires à propos de sa politique résidentielle, notamment, et de l'organisation des moyens destinés à la promotion de nos atouts. Cette année, nous déposerons une motion demandant des analyses et des réponses au Conseil communal, afin que nous puissions enfin avancer sur cette thématique. La Commune du Locle a tant à offrir, encore faut-il faire connaître ses atouts.

Au niveau de la tenue des charges, force est de constater qu'il y a encore du travail pour parvenir aux objectifs annoncés par le Conseil communal dans son rapport de modération du déficit. Si les biens, services et marchandises sont maîtrisés, les objectifs du Conseil communal n'ont pas encore été atteints dans d'autres secteurs. Le Conseil communal a-t-il abandonné les objectifs présentés dans le rapport de modération pour l'ancienne commune du Locle ?

Au niveau des charges de personnel, le Conseil communal a décidé d'octroyer l'échelon automatique en application de la politique salariale de la ville du Locle et d'abandonner l'échelon automatique 2020 mis en réserve à l'époque. Nous saluons cette décision, qui n'est toutefois pas facile à prendre. A l'heure où de nombreux employés ont vu leurs revenus 2020 amputés de 20 ou 30%, ou plus encore en raison de la crise sanitaire, le Conseil communal devra certainement se poser la question de sa politique salariale globale, plus favorable que celle de l'Etat, alors que notre commune présente des déficits structurels marqués et inquiétants. La mise en réserve de l'adaptation salariale à l'IPC est également un compromis, cette fois-ci en faveur des employés de notre administration.

En 2021, les conditions de travail seront encore passablement marquées par les mesures sanitaires en vigueur. En 2020, de nombreux services communaux étaient inatteignables l'après-midi. Est-ce que cette manière de faire a produit du retard dans le traitement des dossiers administratifs ? Est-ce que cette mesure est reconduite en 2021 ? Est-elle la plus adaptée pour protéger les équipes d'une éventuelle contamination ? Le groupe PLR tient à remercier ici tout le personnel communal pour son engagement en cette période difficile.

Les charges de transfert sont également en mouvement, notamment suite à la fusion. Nous avons pris note de la légère diminution de la facture sociale. En commission, le Conseil communal nous a assurés du bon fonctionnement du Guichet social régional, GSR, loclois. Peut-il nous indiquer les conséquences financières pour notre commune des errements du GSR de La Chaux-de-Fonds ?

Finalement, la dette locloise continuera de prendre l'ascenseur et nous devrons toujours emprunter pour payer nos coûts de fonctionnement. Par conséquent, la situation n'est pas saine. Avec la crise sanitaire, nous constatons que les Etats doivent déboursier des milliards de francs, d'euros ou de dollars pour maintenir leurs économies et leurs services. Les Etats, déjà fortement endettés, se retrouveront devant de grandes difficultés. Voilà une preuve parmi d'autres que le frein à l'endettement ainsi que des politiques prudentes en lien avec l'endettement de nos collectivités publiques sont nécessaires pour les générations futures. Le groupe PLR est donc très inquiet face à l'évolution de l'endettement du ménage communal.

Pour finir, le chapitre des investissements pour 2021 présente une hauteur hors norme, comme l'indique le Conseil communal dans son rapport. La dissolution de la réserve de Prévoyance.ne en est la cause principale. Le Conseil communal a tenu à une répartition équitable des investissements sur le territoire communal, Le Locle, Les Brenets, mais relevons tout de même le nombre important de projets qui verront le jour sur le territoire de l'ancienne commune des Brenets.

Des montants conséquents seront investis au cimetière du Locle en 2021 afin d'ouvrir un nouveau secteur : plusieurs centaines de milliers de francs. Cet exemple démontre bien le caractère de certains investissements, peu sexy, mais régaliens et nécessaires au fonctionnement de nos collectivités.

Il est également prévu de reprendre le droit de superficie du parking souterrain de Jehan-Droz. Cet investissement doit permettre un retour intéressant pour la ville, à notre sens.

D'importants investissements sont prévus pour le patrimoine financier de la ville. Ceci étant de la compétence du Conseil communal, nous y reviendrons lors du passage en revue détaillé des postes.

Pour conclure, si le groupe PLR est globalement satisfait du budget 2021, il reste partagé. Un commissaire PLR s'est abstenu en Commission financière. Il sera suivi par une petite moitié du groupe libéral-radical ce soir, laquelle ne peut accepter un budget déficitaire de plusieurs millions sans que le Conseil communal fasse état de véritables pistes de réflexions pour modérer le déficit structurel récurrent et l'endettement.

L'autre moitié du groupe considère ce premier budget de la nouvelle commune fusionnée comme transitoire, car il comporte de nombreuses inconnues en lien avec la fusion. Elle acceptera donc ce budget et les arrêtés y relatifs avec mention « peut mieux faire ».

Nous interviendrons lors du passage en revue des postes budgétaires avec des questions détaillées.

DU 27 JANVIER 2021

Nous ne terminerons pas cette prise de parole sans avoir une pensée pour les entreprises, commerçants, restaurateurs et associations culturelles et sportives de la place. L'importance de consommer local, y compris pour l'administration, est capitale. La crise les touche de plein fouet. Elle fragilise notre qualité de vie et la vie tout court. Pour 2021, nous espérons que le ciel s'éclaircira et que la reprise, la santé, la sérénité et le retour à la normale seront au rendez-vous. Merci aux différents acteurs qui font vivre notre ville, qui y créent de l'emploi et des richesses. Merci aux indépendants et entrepreneurs qui ont la fougue d'investir, de s'investir et de s'engager ici, malgré des mots souvent durs de la part de certains de nos collègues du Conseil général.

Nous remercions tous les services communaux pour leur travail et leur engagement. Merci au Conseil communal, et tout particulièrement au chef des finances et à ses équipes, pour la présentation du budget 2021.

M. Jean-Paul Wettstein, président du Conseil communal et directeur du Dicastère de la Jeunesse, des Institutions Parascolaires et de la Sécurité (DJIPS) : Le Conseil communal tient tout d'abord à vous remercier de l'accueil relativement favorable réservé à ce budget relativement défavorable.

Je ne vais pas redire tout ce qui a été dit, l'essentiel l'a été. Je rappelle quelques chiffres clés que vous connaissez : déficit de 4 millions, lequel est doublé si l'on ne tient pas compte du prélèvement à la réserve conjoncturelle. Le Conseil communal ne peut donc pas être content de ce budget. Le déficit structurel sera constant jusqu'en 2024, ce qui n'est pas une perspective très réjouissante.

Deux intervenants, POP et PLR, disent que des mesures drastiques doivent être prises par le Conseil communal. Je rappelle, pour les nouveaux, que quand le Conseil communal a souhaité augmenter les impôts de deux points, la population a dit non, alors qu'aux Brenets, l'ancien président, M. Reichen, a réussi à faire passer dix points. On se demande comment il peut y avoir une telle différence à quelques kilomètres de distance. En outre, lorsque le Conseil communal a proposé des mesures d'économies, le Conseil général les a refusées.

Aussi, pour le Conseil communal, il est important de travailler avec la Commission financière, de faire des propositions, d'écouter, de façon à ce que les mesures qui seront trouvées puissent être acceptées par le législatif, ceci afin de ne pas revivre des situations où l'on tente des choses, mais sans succès. Toutefois, la volonté est là : nous voulons trouver des solutions pour améliorer ce budget.

Vous avez pu remarquer que les charges ont globalement diminué de 1,3 million malgré l'échelon automatique qui représente environ CHF 300'000.-. Cela veut dire que nous ne pouvons vraiment pas faire plus au niveau des charges, lesquelles ont été compressées au maximum, pour autant que nous voulions conserver les prestations actuelles.

Il y a une économie qui ne fait pas du tout plaisir : c'est celle réalisée au niveau de la péréquation, où nous économisons CHF 360'000.-. En effet, cette économie fait suite à la baisse de nos recettes fiscales. Nous aurions préféré avoir davantage de recettes fiscales et ne pas faire cette économie sur la péréquation.

Comme cela a été dit, les revenus fiscaux sont en baisse de 1,5 million, ce qui est beaucoup. En comparaison avec les comptes 2019, cela représente même une baisse de 2,6 millions. Nous n'allons pas polémiquer sur les décisions cantonales qui touchent toutes les entreprises, tout le canton, mais il est vrai que c'est un souci pour le Conseil communal.

DU 27 JANVIER 2021

Concernant les investissements, comme cela a été relevé, ils ont été assez bien partagés : 88,5% au Locle et 11,5% aux Brenets. Nous allons faire un maximum pour améliorer cela.

S'agissant des questions qui ont été posées ou des remarques formulées, je ne répondrai pas à chacune d'entre elles. D'une part, parce que cela ne touche pas forcément mon dicastère, je laisserai mes collègues éventuellement compléter, et, d'autre part, parce que certaines questions seront aussi traitées dans le détail du budget.

Concernant le congé paternité de dix jours, le Conseil communal a appliqué immédiatement la loi fédérale et a changé le règlement d'application du statut du personnel qui stipulait trois jours de congé paternité. Nous l'avons donc modifié à dix jours, nous n'avons fait qu'appliquer une loi, avec effet au 1^{er} janvier.

Pour ce qui est du plan de stationnement, nous avons le même objectif : nous avons rencontré les représentants politiques de la Commission financière et avons fixé comme objectif la mise en place du plan de stationnement en 2021. Nous avons aussi décidé d'intégrer Les Brenets dans cette réflexion. Nous n'allions pas poursuivre seulement avec la ville du Locle, mais bien sûr avec la commune tout entière.

Le PLR n'a pas de tabous, nous sommes d'accord sur le principe. Toutefois, quand nous avons fusionné avec la commune des Brenets, le postulat de base était de dire que nous ne licencierions personne : nous fusionnons, nous reprenons les personnes aux mêmes salaires, il n'y a aucune diminution salariale. Nous avons tenu parole. Ensuite, nous savons que des gens arriveront à l'âge de la retraite, dans les prochaines années, et certains postes ne seront pas remplacés. Mais nous n'allions pas commencer à dire que des postes seraient supprimés. Si nous étions partis dans cette optique, il aurait fallu le dire avant la fusion.

Les projections fiscales sont-elles réalistes ? Une projection reste une projection, mais celles-ci ont été faites avec soin, en tenant compte des éléments que nous connaissons. Nous ne pouvons pas vraiment savoir si la crise du Covid va s'amplifier mais nous n'avons en tout cas rien indiqué pour embellir nos projections.

Concernant le soutien aux entreprises, ce sont des mesures cantonales. En tant que ville, nous soutenons nos commerces locaux, mais à un moment donné, il faut laisser chacun s'occuper de ce qui est de sa compétence.

S'agissant de la politique résidentielle, nous faisons beaucoup, mais il faut savoir que beaucoup de maisons individuelles sont libres en ce moment. Ouvrir de nouveaux quartiers en se disant que les gens vont venir ne fonctionne pas vraiment, cela a été démontré.

Notre politique salariale est plus généreuse que celle de l'Etat : oui... et non. Oui, pour les revenus modestes et non pour les hauts revenus. Nous avons vraiment une politique salariale de gauche, qui donne satisfaction aux employés. Il est facile de trouver du personnel moyennement qualifié à qualifié, mais il est beaucoup plus difficile de trouver du personnel hautement qualifié, pour être chef de service ou autre, car, par rapport à l'Etat, nous sommes moins généreux.

Pour ce qui est de la question des guichets fermés, il s'agit effectivement d'une mesure pour éviter la propagation du virus, mais nous n'avons pris aucun retard. Vous pouvez voir que les téléphones sont affichés sur l'Hôtel de Ville et tout citoyen qui a besoin d'un rendez-vous obtient son rendez-vous. Cela évite simplement d'avoir tout le monde en même temps aux guichets. Toute personne peut téléphoner, prendre rendez-vous et elle sera reçue. Cela fonctionne assez bien.

DU 27 JANVIER 2021

Je n'ai personnellement pas de chiffres concernant les conséquences financières liées aux problèmes de l'Action sociale à La Chaux-de-Fonds, mais peut-être mes collègues les ont-ils ?

S'agissant de la question du cimetière, je peux y répondre : oui, il est coûteux d'investir pour le cimetière, mais il faut savoir, bien que ce soit du détail, que l'on réalise déjà la fondation pour toutes les tombes. Il faut tout faire en une fois afin que les monuments funéraires ne s'enfoncent pas lors de leur pose. Effectivement, c'est cher, mais cela fait partie de ce que nous devons aux personnes qui s'en vont.

Quant au droit de superficie du parking Jehan-Droz, il n'y a rien à ajouter, le but étant de trouver des chiffres à peu près corrects pour reprendre ce parking dont les propriétaires ne veulent plus s'occuper.

Si mes collègues souhaitent intervenir sur d'autres choses, je leur laisse évidemment la parole, sinon vous pourrez repréciser les questions lors de l'étude détaillée du budget.

M. Denis de la Reussille, directeur du Dicastère des Espaces Publics, de l'Education et des Sports (DEPES) : Juste une petite précision : le Conseil communal s'est organisé et le président s'est chargé de l'intervention principale. Cependant, pour les interventions au niveau de l'examen de détail, je répondrai en tant que suppléant de Claude Dubois, dans la mesure de mes compétences et en fonction des éléments dont j'ai connaissance concernant son dicastère. Mes collègues compléteront s'il y a lieu. En tant que suppléant, je répondrai donc en premier ou en fonction des réponses à disposition.

M. Stéphane Reichen, PS : Je remercie le Conseil communal de nous avoir parlé du congé paternité, mais je voulais quand même une précision : le président du Conseil communal nous dit que le congé a été intégré, mais quel en est le montant et comment a-t-il été préparé ? En effet, rien n'a été chiffré. Le groupe socialiste trouve un peu dommage que le Conseil communal ne soit pas venu vers nous, comme l'a fait La Chaux-de-Fonds, pour proposer un congé paternité qui aurait pu, pourquoi pas, être pour la ville du Locle à l'exemple de celui de la ville de La Chaux-de-Fonds.

M. Miguel Perez, directeur du Dicastère des Affaires Sociales, de la Culture et de la Santé (DASCS) : Je rebondis sur ce qu'a déclaré mon collègue de la Reussille. C'est Claude Dubois qui a repris les RH au vol, mais je peux en parler puisque c'était mon ancienne casquette.

Nous nous sommes dits que nous ne voulions pas être plus royalistes que le roi, ou être plus généreux que d'autres aux alentours, même si ceux-ci ont des problèmes budgétaires. Nous trouvions que c'était déjà très bien d'appliquer ces dix jours sans venir vous demander si vous étiez d'accord pour octroyer quatorze jours, treize jours ou vingt-cinq jours. Nous nous sommes dits qu'il s'agissait déjà d'une mesure intéressante. Mais si vous trouvez que nous sommes pingres, je vous prie de présenter une motion ou une demande pour que le Conseil communal et cette ville du Locle, qui est toujours très généreuse, en fassent encore un tout petit peu plus.

EXAMEN DÉTAILLÉ DU BUDGET

Le président, **M. Philippe Rouault**, rappelle que le compte de résultats présente un total négatif de CHF 3'956'801.-. Il introduit ensuite l'examen détaillé du budget en citant les totaux des rubriques comptables. Une motion d'ordre est tout de suite déposée.

Mme Corinne Schaffner, PLR : Motion d'ordre. Je pense qu'il faut passer en revue les rubriques et les pages sans citer les chiffres, sinon on ne va pas s'en sortir. Ceci de la même façon que nous avons procédé en Commission financière : vous citez les numéros de rubriques, les numéros de pages et nous intervenons au fur et à mesure si nous avons des questions. Je vous remercie.

M. Philippe Rouault, président : Excusez-moi, on ne procédait pas tout à fait de la même manière aux Brenets. Désolé. Il faut que je change mes habitudes.

2002 – Promotion de la ville

M. Michaël Berly, POP : Une question concernant cette rubrique : le Conseil communal peut-il nous dire quelles aides et quels soutiens la Commune a déjà octroyés, ou va octroyer, aux commerces fortement impactés par la crise sanitaire ?

Mme Caroline Erard, Les Verts : Je m'interroge au sujet des revenus financiers du panneau d'entrée de ville, qui récupère, en tout cas pour 2019, CHF 2'238.-, ce qui me semble être des cacahuètes sur un budget de CHF 510'000.-. Je voulais savoir si on ne pouvait pas une fois placer gratuitement des annonces pour tout ce qui se passe au Locle, afin de rendre ce panneau attractif, au lieu de voir toujours ce petit soleil et ce petit nuage à chaque fois que l'on passe devant ce panneau. Ceci afin d'offrir une promotion de la ville à l'entrée de celle-ci et que chaque événement puisse être annoncé gratuitement par les associations, par les groupes qui louent le Casino, etc.

M. Denis de la Reussille, directeur du DEPES : Quelques éléments de réponse assez rapides à la question du groupe POP par M. Berly concernant les gros soucis des commerçants et restaurateurs de notre ville, suite à la pandémie et aux obligations de fermeture de la Confédération.

Il s'agit évidemment de préciser d'abord que certaines aides sont apportées au niveau de la Confédération, notamment toutes celles que vous connaissez et qui, fort heureusement, se sont beaucoup, beaucoup améliorées depuis quelques jours. Aujourd'hui encore, le Conseil fédéral vient d'annoncer qu'il doublait le montant pour les cas de rigueur, passant de 2,5 à 5 milliards. Je pense qu'il y a vraiment maintenant un effort important de la part de la Confédération. Même si celle-ci pouvait nous paraître frileuse il y a encore quelques semaines, on peut dire qu'un pas important a été fait.

Il y a évidemment aussi le niveau cantonal et, pour ce qui est du niveau communal, lors de la première vague (c'est l'expression que l'on utilise), nous avons annoncé la gratuité de l'utilisation du domaine public pour les restaurateurs. Cela signifie qu'il n'y aura pas de facturation pour les terrasses en 2020. Lorsque nous passerons en revue les comptes 2020 (la séance est au mois de juin) nous verrons les conséquences en termes financiers.

Ainsi, pour aider les restaurateurs, pas de facturation du domaine public en 2020 et la même chose en 2021. Nous avons prolongé cette mesure en 2021, vu la deuxième vague.

D'autre part, dans le cadre de nos compétences, mais cette fois-ci dans notre rôle de propriétaire d'immeubles, nous avons décidé (comme l'ont fait un certain nombre de privés, mais malheureusement pas tous) de ne pas facturer de location à nos établissements publics et de ne facturer ainsi que les charges. Il s'agit donc des bâtiments qui appartiennent à la Ville. Il n'y en a pas tant que cela, il y en a deux, vous les connaissez. Donc, facturation des charges et non-encaissement de la location.

Il y a un troisième élément dont nous allons prolonger la durée : au mois de décembre, avec le CID (Commerce indépendant de détail) avec lequel nous avons de très, très bons contacts, et avec d'autres commerçants qui ne sont pas forcément membres du CID, nous avons annoncé le concours doté de CHF 30'000.-. Le but des commerçants locaux et du Conseil communal est d'inciter les gens à faire un premier pas et d'entrer dans ces commerces pour consommer et d'y retourner ensuite en ayant peut-être eu la chance de gagner un bon de CHF 100.-, CHF 200.- ou CHF 500.-. Compte tenu de la deuxième vague, le Conseil communal va réfléchir pour prolonger la validité de cette « action ». Ce n'est pas encore décidé, mais je pense que nous allons la prolonger en tout cas jusqu'à fin février, voire début mars, tenant compte également des annonces de réouverture des commerces et restaurants. Voilà ce qui était spécifiquement communal.

Concernant la question des revenus financiers des panneaux (les CHF 3'500.- mis au budget et CHF 2'238.- aux comptes 2019) le Conseil communal, lors de l'installation de ces panneaux, était parti sur une non-gratuité. Cela aussi parce que, sans vouloir dresser des louanges aux Conseils communaux du Locle, depuis 30-40 ans, les sociétés locales sont plutôt très, très bien traitées. Il y a beaucoup de prestations communales gratuites. Nous avons aussi considéré que pour qu'il n'y ait pas « n'importe quelle demande », un petit émolument serait perçu pour l'affichage sur ces panneaux. Très clairement, nous n'envisageons pas la gratuité à l'heure actuelle. Même si cela paraît symbolique par les temps qui courent, nous avons plutôt l'impression qu'en continuant de soutenir les associations comme nous le faisons, le fait de demander CHF 50.- ou CHF 100.- par annonce est quelque chose d'acceptable. Evidemment, nous veillerons à ce que ces panneaux n'indiquent plus -62 ou -41... Petite défaillance en début d'année.

3003 – Ressources humaines

Mme Suzanne Zaslowski, POP : Ma question concerne les charges de personnel : pourquoi de tels écarts existent-ils entre le budget 2021 et les comptes 2019 ? Nous voyons environ 5 millions au compte 30100.00.

M. Miguel Perez, directeur du DASCs : Pour répondre à la question qui vient de nous être posée, il est vrai que ce document comporte quelques pièges pour les nouveaux qui l'ont sous les yeux.

Si vous regardez bien, il y a un signe « moins » devant le montant de CHF 5'256'796.-. Cela veut dire que nous avons reçu des sous. Souvenez-vous d'où proviennent ces 5 millions : ils proviennent de la dissolution de la réserve que nous avons faite pour Prévoyance.ne. Nous avons reçu 20,5 millions en 2019 et il a bien fallu les placer dans une rubrique comptable. A l'époque, nous les avons placés dans les RH. C'est pour cette raison qu'il y a cette distorsion énorme et si l'on n'a pas cela en tête, on n'y comprend strictement rien. Concernant cette rubrique, il est vrai que les comptes 2019 ne sont pas parlants.

3201/02 – Bibliothèque de la ville / Bibliothèque des jeunes

Mme Caroline Erard, Les Verts : Concernant les bibliothèques, il était prévu, à un moment donné, de faire une jonction entre la bibliothèque de la ville et celle des jeunes. J'aurais voulu savoir où en était ce projet.

M. Miguel Perez, directeur du DASCS : Nous avons longuement évoqué cette thématique de la réunion des deux bibliothèques. Nous avons réorganisé les deux bibliothèques, nous avons demandé à leurs deux anciennes directrices de nous chercher une solution. En intégrant les deux bibliothèques, nous aurions pu gagner en personnel, en efficacité, en fonctionnement, en espace, etc.

Malheureusement, nous n'avons pas de local qui s'y prête. La volonté est là, mais il nous manque le local adéquat. En effet, je vous rappelle aussi que nous ne pouvons pas choisir n'importe quel bâtiment pour installer une bibliothèque, car les charges au m² sont énormes. Nous ne pouvons pas faire n'importe quoi. Il faut aussi avoir un ascenseur, avoir un accès pour personnes handicapées, il faut que le local ne soit pas trop loin du centre-ville. On ne pourrait pas vouloir aménager un bâtiment que l'on aurait au Col-des-Roches, cela ne va pas.

Aujourd'hui, nous sommes donc toujours en train d'en parler. A chaque fois que la Commission des bibliothèques se réunit, c'est toujours une occasion pour faire un état des lieux de l'avancement de ce projet. Mais pour l'instant, nous sommes en stand-by.

4106 – Structures communales (préscolaire)

M. David Taillard, PS : Dans le règlement salarial, les années d'expérience non communale ne comptent pas. Nous souhaiterions savoir pourquoi.

M. Jean-Paul Wettstein, président du Conseil communal et directeur du DJIPS : Si j'ai bien compris la question de l'intervenant socialiste, il s'agit de savoir pourquoi les années n'ont pas été comptées lors de la reprise du personnel des Brenets. C'est ce que j'ai cru comprendre, est-ce exact ?

C'est exact, OK, alors très factuellement : Le Locle est un bon employeur, je le pense sincèrement, et il y a des règles au niveau des RH. Et ces règles sont comme elles sont, qu'on les aime ou qu'on ne les aime pas. Oublions la fusion avec Les Brenets, oublions tout : lorsque nous engageons une personne, qu'elle ait 20 ou 40 ans, elle est engagée à l'échelon 0 ou, éventuellement, à l'échelon 1. Nous ne tenons pas compte de l'expérience. Nous n'avons jamais eu de problème avec cela, mais c'est le principe de base.

Et cela va plus loin. J'ai une secrétaire qui travaille depuis 8 ans chez moi, à Technicum 21. Elle était à 40%, elle a pris ses échelons petit à petit, puis elle a trouvé un poste à 30% qui s'est libéré à l'urbanisme. Elle pensait qu'elle allait débiter avec les mêmes annuités : non, son salaire à l'urbanisme est reparti à l'échelon 0. Ainsi, dans son salaire, elle a une ligne pour l'instruction publique avec 8 échelons et une autre ligne pour l'urbanisme, avec maintenant 4 échelons. C'est notre politique et cela a toujours été celle-ci.

Lors de la fusion avec Les Brenets, nous avons dit que nous reprenions le personnel au même salaire. Il a donc fallu classer les collaborateurs au bon endroit selon une ligne (éducatrice ou autre) et les échelons ont ensuite été tout simplement modulés en fonction du salaire.

Concrètement, cela veut dire que ces personnes ont été engagées, si j'ose dire, à la Ville du Locle beaucoup plus haut que si elles avaient simplement démissionné et postulé au Locle. Nous avons fait l'effort – l'exception – de tenir compte du salaire de ces personnes. Comme l'échelle des Brenets n'était pas la même que celle du Locle, les annuités n'étaient pas les mêmes, si nous accordions les annuités, nous aurions dû le faire pour tout le personnel à qui nous n'avons jamais accordé ce genre de chose.

Par contre et c'est important, nous avons gardé ce que l'on appelle « l'ancienneté ». Cette année encore, je vais féliciter une éducatrice des Brenets pour ses dix ans d'activité. Cela fera six mois qu'elle travaille dans mon dicastère mais elle sera reconnue pour dix ans d'activité. De même, si l'octroi d'une prime est prévu, pour vingt ans ou autre, elle la touchera. Donc, l'ancienneté est conservée et les annuités ont été recalculées car le postulat de base était d'engager les gens au salaire qu'ils touchaient, sans l'augmenter.

Mais il faut aller plus loin : si nous avons décidé de les classer plus haut, il aurait aussi fallu considérer les cas inverses. En effet, si, pour les éducatrices de la petite enfance, Les Brenets avaient une grille salariale plus basse que celle du Locle, elle est nettement plus élevée pour d'autres secteurs. Nous avons donc des employés qui se trouvent avec un salaire beaucoup plus élevé que leurs collègues loclois. Nous l'avons accepté, nous n'avons pas dit que nous allions baisser ces salaires et les employés y ont gagné. C'est la politique du Locle que nous appliquons depuis toujours. On peut l'aimer ou ne pas l'aimer, mais c'est celle qui a été déterminée, en accord également avec les syndicats, il faut le préciser, quand la nouvelle échelle a été définie. Si le Conseil général voulait maintenant changer cela, il faudrait aussi le faire pour tous les employés qui ont subi cette façon de faire.

M. David Taillard, PS : Merci beaucoup au Conseil communal pour ses explications. C'est vrai que la position ne nous convainc pas. Cela d'autant que, lorsque l'on négocie des conventions dans le cadre du privé, il est vrai que l'on prend en compte l'expérience professionnelle des personnes au niveau des grilles salariales et autre. Nous allons donc réfléchir de notre côté à la manière dont nous voulons intervenir. Merci toutefois de nous avoir informés sur ce point.

Mme Corinne Schaffner, PLR : Je suis étonnée que cette question vienne ce soir, étant donné qu'il a été prévu, en Commission financière, à laquelle M. Reichen était présent, de faire une séance de travail avec M. Dubois et M. Leon. Finalement, puisque le Conseil communal a répondu, je pense que nous pouvons annuler cette séance. Vous avez eu vos réponses, non ? Nous n'allons pas perdre du temps à solliciter des personnes pour une réponse, alors que celle-ci a été donnée ce soir.

M. Denis de la Reussille, directeur du DEPES : En accord avec notre président, il faut juste préciser, aussi par rapport aux médias, je crois que c'est important, que nous avons tenu tous les engagements de la Convention de fusion. Nous avons tenu tous les engagements qui ont été pris dans la Convention de fusion au niveau du personnel. Cela concerne tout le Conseil, évidemment. En allant un peu plus loin dans la précision des choses, l'exemple donné par mon collègue signifie que, pour d'autres postes, il y avait des centaines de francs de différence dans mon dicastère, par exemple, entre les employés brenassiers, tant mieux pour eux et les employés loclois.

Ainsi, si nous devons commencer à adapter cela, cela représenterait potentiellement des centaines de milliers de francs dans ce cas particulier où deux collaborateurs des Brenets,

DU 27 JANVIER 2021

heureusement pour eux, ont des salaires nettement supérieurs à ceux du Locle. Et je le répète : nous avons tenu tous nos engagements.

M. Stéphane Reichen, PS : Je demanderai de transmettre au PLR : je n'ai pas pris la parole sur ce sujet, je ne vois pas pourquoi c'est moi qui suis interpellé. D'ailleurs, c'est vous, Monsieur le Président, qui devriez être interpellé, pas moi.

Et j'aimerais encore signifier ici que nous parlions, au départ, de la politique salariale, à savoir comment les années d'expérience étaient prises en compte. C'est vrai que cela a débordé sur la partie du pré- et du parascolaire. Nous sommes les représentants de la population, celle-ci se pose des questions et les syndicats sont aussi présents, ils ont aussi conscience du problème. Donc, voilà, nous sommes simplement des représentants.

M. Vivian Bologna, POP : Contrairement à ce que suggérait Mme Schaffner, je propose que la séance de la semaine prochaine soit maintenue pour approfondir cette thématique.

M. Miguel Perez, directeur du DASCS : Pour apporter un petit complément : cette nouvelle grille salariale date de 2014. En 2014, en Ville du Locle, nous avons des employés avec 25 ans de carrière auxquels nous avons dit que leurs annuités n'étaient pas celles qu'ils pensaient avoir, se trouvant à tel ou tel échelon. Certains avaient vu leurs annuités augmenter, d'autres les avaient vu baisser. Mais c'est vraiment quelque chose qui date de 2014 et nous avons négocié d'arrache-pied cette grille salariale avec le syndicat.

Ce que je voudrais encore dire, puisque j'étais aux RH à ce moment-là, c'est que vous pouvez demander la feuille de paie de toutes ces dames : elles gagnent toutes plus, parce que nous sommes allés chercher un chouya de plus pour qu'elles ne perdent pas d'argent. Et si on va encore gratter un tout petit peu plus loin, les allocations complémentaires que verse la Ville du Locle sont nettement plus intéressantes que celles que versaient Les Brenets. Cela fait que, l'un dans l'autre, ces personnes n'ont pas vu leur pouvoir d'achat diminuer, elles l'ont même vu augmenter. Elles ont vu leurs conditions salariales être améliorées, alors que c'est plutôt le contraire partout ailleurs.

Et au lieu de nous dire merci, mais je m'adresse là à des gens qui manigancent, on est en train de nous mettre des bâtons dans les roues pour que cela commence un peu à grenouiller et pas mal à pécloter.

Actions sociales

M. Alain Krebs, PLR : Comme déjà dit, la fusion de nos deux communes ne facilite pas forcément l'analyse de certains chiffres et les comptes 2019, cela a été répété tout à l'heure, comportaient déjà de très gros montants destinés à l'assainissement de Prévoyance.ne.

Si nous voulons voir comment évoluent certains postes, il faut plutôt les comparer avec les comptes 2018. Et si nous faisons ceci pour tout ce qui touche l'Action sociale, c'est une demande d'explications, il n'y a pas de polémique là derrière, je rassure tout de suite, un montant de CHF 7'300'000.- est prévu en 2021 et en 2018, nous avons CHF 5'600'000.-. A peu de choses près, cela représente CHF 1'700'000.- d'augmentation, soit 30% en trois ans. Peut-on nous donner quelques explications qui justifient cette énorme différence ? Peut-être y a-t-il des questions de comptabilité différente, je ne sais pas, mais ce chiffre m'interpelle.

DU 27 JANVIER 2021

M. Miguel Perez, directeur du DASCs : Je ne veux pas trop laisser traîner, parce qu'il y aura peut-être beaucoup d'autres questions sur l'Action sociale. Je me permets donc de répondre.

Le préopinant PLR a tout à fait raison : il ne faut pas regarder les comptes 2019, il faut plutôt regarder les comptes 2018. Mais là... badaboum !... re-fête ! En 2018, on avait une rubrique « Office du travail ». Et à l'Office du travail, il y avait des montants pour l'intégration socio-professionnelle à CHF 237'000.-, le fonds professionnel LACI à CHF 110'000.-, les allocations complémentaires communales à CHF 430'000.-, les allocations de Noël, etc.

L'Office du travail ayant disparu, on a tout balancé sur l'Action sociale et c'est pour cette raison que l'on tombe sur ce chiffre. Toutefois, si vous ajoutez un million à ce chiffre, cela ne joue pas encore très bien, vous devez ensuite ajouter environ 10%, en tenant compte de la fusion avec Les Brenets, et on tombe, à peu près, sur ces CHF 7'300'000.- sans qu'il n'y ait eu d'excès dans un sens ou dans un autre.

4400 – Antenne ACCORD

M. Cyprien Baba, POP : Dans le journal *Le Temps* du 8 Janvier 2021, un article intitulé « L'aide sociale va augmenter d'ici à 2022 » rapporte l'analyse de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), qui prévoit une forte augmentation des bénéficiaires, pour un coût d'environ 821 millions de francs.

A ce stade de l'évolution de la crise sanitaire, quelle est la situation particulière de notre commune et quelles sont les dispositions prises au niveau des ressources humaines et financières, d'une part pour permettre à la population de trouver une réponse adéquate et rapide auprès de son administration et, d'autre part, pour permettre à notre Service social d'assurer sa mission dans un environnement de travail sain ?

Enfin, qu'en est-il de la Commission « santé-social ?

4402 – Participation aux institutions sociales et sanitaires

M. Nicolas Aubert, PLR : Au compte 36360.26, j'ai vu une rubrique intitulée un peu énigmatiquement « Subvention aide administrative », qui se révèle être en fait une subvention à l'Union ouvrière.

Aussi, le PLR souhaiterait que le Conseil communal nous renseigne sur l'utilisation finale prévue de ce montant et la raison du choix de l'intitulé pour le moins peu transparent de cette rubrique comptable.

M. Miguel Perez, directeur du DASCs : Pour répondre à la première question du groupe POP, il n'y a pas un seul conseiller communal dans ce canton qui peut vous donner une réponse sur ce que sera la politique sociale du Canton de Neuchâtel après la crise ou plus tard encore.

Le CSIAS prévoit 821 millions. Mais 821 millions... S'il avait dit 800 millions, cela aurait été crédible, un milliard serait crédible aussi, 500 millions également... Mais 821 millions... il fallait le faire ! Enfin...

Il existe dans ce canton, depuis 2015, une facture sociale harmonisée. Dans la LASoc – la loi sur l'action sociale, il est écrit que l'on veut essayer de ne pas perdre trop de ressources. A partir de 2015, l'Etat et les Communes avec les sept GSR (Guichets sociaux régionaux) – se sont arrangés pour payer une facture sociale harmonisée. Le Canton prend, en gros, les

60% de cette facture et les Communes 40%, en fonction de leur population. La facture harmonisée représente environ 200 millions par année et elle est en train de baisser. En 2017, elle s'élevait à 217-218 millions et elle a baissé pour se trouver au-dessous de 200 millions, mais à peu près à 200 millions. Si vous prenez les 40% de ces 200 millions, cela représente 80 millions. Vous prenez ces 80 millions, les divisez par 170'000 habitants, puis les multipliez par 11'000, vous tombez sur ce que paie la Ville du Locle, soit environ 5 millions.

Bien entendu, avec le Département de l'économie et de l'action sociale dont M. Karakash est à la tête, on se voit souvent dans un conseil appelé « Conseil de la facture sociale ». Nous ne sommes pas un exécutif, nous n'avons pas d'avis à donner, mais le conseiller d'Etat nous consulte avec une oreille très attentive. Chaque fois que nous avons proposé des choses ou que nous avons l'impression que le Canton allait trop loin dans certaines mesures, M. Karakash a toujours prêté une oreille attentive. Et c'est dans cette ambiance, dans ce groupe, que des décisions vont pouvoir se prendre.

Mais si le Canton et les Communes doivent mettre plus de 200 millions, imaginons que l'on double l'aide sociale, soit 400 millions, ce n'est évidemment pas un conseiller communal ici, au Locle, qui va faire sa politique sociale à lui seul et décider de faire ceci ou cela. Il y aura vraiment concertation, cela se décide au niveau cantonal. Ce que nous pouvons faire, dans une commune, c'est appliquer ces décisions, peut-être engager quelques assistants sociaux supplémentaires, mettre tout ce qu'il faut à disposition de cette population précarisée. Mais je ne vais pas pouvoir vous dire aujourd'hui que nous sommes dans les starting-blocks et que demain nous engageons quinze assistants sociaux.

Enfin, pour clore, la Commission santé-social ne s'est pas réunie en 2020, pour des questions de Covid, parce que nous n'avons pas de chiffres à présenter, etc., mais celle-ci va se réunir en 2021, dès que nous aurons quelques chiffres, dès que nous pourrons de nouveau nous réunir, je pense plutôt dans le courant de cet automne. Nous viendrons pour vous informer de ce qui se passe au niveau de la localité.

Pour l'instant, contrairement à ce que tout le monde raconte, le nombre de personnes à l'aide sociale en ville du Locle diminue. C'est une excellente nouvelle. Jusqu'à quand ? Je n'en sais rien. Mais ce n'est pas encore la catastrophe, avec un afflux quotidien de personnes qui viennent s'inscrire à l'aide sociale.

Avant de répondre à la question concernant l'Union ouvrière, je vais répondre à votre première question, dans la première partie de votre message, Monsieur le porte-parole du groupe PLR. Cela concernait les incidences des dysfonctionnements chaux-de-fonniers.

C'est actuellement étudié au niveau du Service de l'aide sociale. Je ne peux pas vous dire exactement les montants, nous avons vu des chiffres dans la presse. Mais comment va se gérer le contentieux ? Il y a une volonté de ne pas écraser La Chaux-de-Fonds, mais ils doivent quand même aussi mettre la main à la poche et rendre, aux autres Communes, certainement, et au Canton, le trop-perçu suite à certains dysfonctionnements. Mais je peux vous avouer que si j'avais été le conseiller communal chaux-de-fonnier en charge de l'Action sociale, j'aurais été, comme ma collègue Katia Babey, totalement impuissant par rapport à ce qui lui est tombé sur la tête. Nous n'allons pas tirer des plans sur la comète, mais ce qui lui est arrivé pourrait très bien arriver au Locle. Heureusement ce n'est pas le cas, mais c'est une épée de Damoclès que tout chef d'un service social a au-dessus de sa tête.

Ah ! mais l'Union ouvrière !... Je ne voulais pas en parler !... *[Ndlr : rires de l'assemblée]*
Concernant le libellé, ce n'est pas un libellé qui est usurpé : l'Union ouvrière met à disposition un permanent, qui est présent environ quatre heures par semaine et qui reçoit

des gens qui ont des problèmes administratifs, tels que répondre à une lettre, être renseignés sur ceci ou cela, sur le chômage, sur quels sont les droits, etc. Cette Union ouvrière reçoit à peu près une centaine de personnes par année, des téléphones, etc. Si nous devions avoir un guichet ici, dans la maison, pour répondre à ces questions, cela nous coûterait beaucoup, beaucoup plus cher que les CHF 14'000.- que nous facture l'Union ouvrière. C'est vraiment une subvention qui est là pour aider les petites gens. Pas tout le monde peut aller sonner et prendre rendez-vous chez un avocat. Cela rend service à des gens dans des situations très précaires, notamment aussi et beaucoup à une population étrangère.

5008 – Enlèvement des déchets - ménages

M. Jean-Marie Rotzer, POP : A la page 81, compte 31110.00 – Mobilier, machines et outils, nous avons un saut énorme. Quelle en est la raison ?

M. Denis de la Reussille, directeur du DEPES : Il y a effectivement une forte augmentation sur ce compte mobilier, machines et outils, le poste étant multiplié par cinq, même si l'on reste dans des montants raisonnables, puisque l'on parle de CHF 18'000.-.

Ce sont des évolutions que nous souhaitons apporter à notre service, et la fusion de nos deux communes offre un cadre de réflexion pour étudier de potentielles économies derrière ces investissements. Par exemple, sur ces CHF 18'000.-, CHF 10'000.- sont prévus pour installer un container enterré, un molok. C'est ce que nous avons au Locle, vous vous souvenez, nous avons terminé la campagne des moloks et déchets ménagers. Et nous utilisons aussi des moloks pour récupérer le verre et d'autres matériaux.

Nous allons donc mettre un molok aux Brenets, notamment pour se permettre des économies en supprimant des locations actuelles de bennes. Les Brenets fonctionnaient différemment, en louant des bennes à des sociétés privées. Ainsi, nous pourrions faire les transports avec nos propres camions et en demandant aux gens de mettre leur verre dans ces containers plutôt que dans des bennes. Nous économiserons donc la location des bennes et des transports, qui ne se feront plus avec les prestataires actuels des Brenets. Ceci représente un montant de CHF 10'000.- sur la déchetterie des Brenets. C'est là la différence la plus marquée concernant ce poste mobilier, machines et outils. Nous considérons que c'est du mobilier, même si c'est une manière un peu particulière de définir un container enterré.

5200 – Exploitation de la STEP

M. David Taillard, PS : J'aurais voulu savoir si la STEP des Brenets sera raccordée à Villers-le-Lac, dans la mesure où l'on a abandonné son raccordement au Locle ?

M. Cédric Dupraz, directeur du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité et de l'Agglomération (DUMA) : Le Conseil communal vous remercie de votre question. Effectivement, la station d'épuration des Brenets fait désormais partie intégrante du patrimoine administratif de la Ville du Locle. A l'heure actuelle, un diagnostic a été lancé pour connaître l'état des installations actuelles.

Vous le savez sans doute, au niveau historique, la plus ancienne station d'épuration du territoire cantonal est celle de Neuchâtel, puis celle des Brenets et enfin celle du Locle. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, les deux plus anciennes stations d'épuration du canton, toujours en activité, sont celles de notre nouvelle collectivité. Dès lors, un certain nombre

d'investissements devront être réalisés. Vous savez que le Conseil général du Locle avait validé, en 2018, un crédit de CHF 31'250'000.- pour le renouvellement de la station d'épuration du Locle. Désormais, il s'agira, dans les années à venir, de se préoccuper aussi de la station d'épuration des Brenets. Pour cela, trois variantes ont été plus ou moins envisagées. Nous ne sommes pas dans le cadre d'avant-projets, ni de pré-études, mais plutôt d'études de faisabilité.

Sachant que dans les trois variantes, il y aura toujours une installation de prétraitement aux Goudebas, c'est-à-dire aux Brenets, une première variante est le raccordement de la station d'épuration des Brenets à celle du Locle, la deuxième est la réhabilitation complète de la STEP des Brenets et une troisième variante, le raccordement à la station d'épuration de Villers-le-Lac, avait plus ou moins été envisagée, mais le Canton de Neuchâtel y a mis son veto. Vous le savez, les collaborations transfrontalières dans ce domaine n'ont pas été très optimales, en tout cas s'agissant des expériences que le Canton a vécues. Il est vrai qu'à l'heure actuelle, les boues de la station de Villers-le-Lac, qui étaient envoyées à Vadec à l'époque, ne sont même plus autorisées en raison des métaux lourds au sein des boues franc-comtoises, si l'on peut dire.

Aussi, aujourd'hui, ce n'est pas la variante qui est privilégiée. Le Canton pourrait tout à coup changer d'avis, mais il est vrai qu'en termes d'investissements et en termes de normes, surtout, qui ne sont pas celles que la Suisse applique, ce sont, pour l'heure, les deux variantes précitées qui seront consolidées.

5603 – Complexe Les Rives du Doubs

M. Michaël Berly, POP : Une question concernant le Complexe *Les Rives du Doubs* : qu'en est-il de la viabilité de la structure et qu'en est-il du gérant actuel ?

M. Cédric Dupraz, directeur du DUMA : Le Conseil communal vous remercie de cette question par rapport aux *Rives du Doubs* et leur rentabilité. Les actes ont été passés en fin d'année 2020, en l'occurrence, le bâtiment a été racheté pour CHF 1'100'000.-. CHF 800'000.- ont d'ores et déjà été payés en début d'année. Nous avons conservé néanmoins deux hypothèques pour des raisons légales et d'entente avec les banques : une hypothèque de CHF 200'000.- et une autre de CHF 100'000.-.

Nous avons rencontré le gérant actuel, qui nous a tout d'abord rassurés sur sa volonté de perpétuer, de poursuivre l'exploitation, compte tenu que son bail se termine, sauf erreur, à fin 2022. L'exploitant actuel souhaite donc aller plus loin, ce qui nous ravit. En l'occurrence, la rentabilité des bâtiments est particulièrement intéressante. Il est vrai que l'année 2020 a été exceptionnelle au niveau du tourisme, notamment au Locle, mais également aux Brenets. Au niveau des *Rives du Doubs*, le taux de couverture se montait à 75%.

En accord avec le gérant, nous sommes en train de consolider une planification pour les investissements, pour lui permettre d'améliorer un peu son outil de travail. Nous l'avons aussi invité à relancer un projet de SPA, au vu des montants qu'il nous a communiqués, pour permettre de valoriser encore un peu plus cet endroit qui, comme vous le savez, est particulièrement apprécié des touristes, comme des Brenassiers et des Loclois.

5702 – Bâtiment vestiaires du Communal

M. Michel Zurbuchen, PLR : Au niveau de la piscine-patinoire, il y a deux ans, un arbre avait été déraciné et était tombé à proximité du camping, si vous vous en souvenez. La

barrière, qui était neuve, avait été fracassée. Et voilà qu'en décembre 2020, il y a eu des coups de vent et des grosses branches ont été arrachées et sont de nouveau tombées.

Je demanderai à la Commune d'être attentive et de voir avec le garde-forestier s'il ne serait pas temps, peut-être, d'abattre quelques vieux arbres, avant qu'il arrive un pépin dans l'enceinte de la piscine.

5706 – Halle polyvalente

M. Michaël Berly, POP : Pour donner suite à la question qui a été posée en Commission financière concernant la production d'énergie excédentaire générée par les panneaux solaires à la Halle polyvalente, le Conseil communal a-t-il déjà eu un retour de Viteos ? Si oui, est-ce que toutes les installations dont la Commune est propriétaire et qui sont raccordées au réseau de Viteos ont été prises en compte dans les discussions ? Nous pensons, notamment, aux panneaux solaires du bâtiment de la voirie.

M. Denis de la Reussille, directeur du DEPES : Concernant la problématique de l'état sanitaire de certains arbres, de certaines essences d'arbres, il est évident que nous devons veiller à en surveiller l'état sanitaire avec notre garde-forestier. C'est ce que nous faisons assez régulièrement. Par ailleurs, cela me permet aussi de dire que, ces derniers temps, effectivement, quelques branches relativement importantes ont cassé à la patinoire mais aussi ailleurs. Ce matin, on nous a signalé, du côté de l'école des Brenets ou de la structure d'accueil, un arbre dont des branches importantes avaient cassées. Pour les travaux de remise en état, nous allons attendre les beaux jours car, compte tenu de la météo, notre service forestier est, à l'heure actuelle, engagé avec la Voirie dans tous les coins de la ville et bien sûr aussi sur les Brenets.

Nous allons évidemment remettre en état. Mais en plus de cela, notre garde-forestier doit également faire l'analyse sanitaire des arbres. Si nous avons besoin de compétences complémentaires, nous mandatons aussi d'autres compétences. C'est ce que nous avons fait l'année passée, ou en 2019, cela va tellement vite, pour tous les arbres autour de l'Hôtel de Ville, notamment. Ils ont été analysés les uns après les autres par une société privée qui a pignon sur rue au Locle.

Je vais laisser mon collègue répondre sur la problématique des accords avec Viteos mais, deuxième petite chose à vous dire quand même, dans le cadre de mes prérogatives : nous avons renoncé, le Conseil communal et la Société Viteos, à installer des panneaux solaires sur le toit de la patinoire pour des raisons de sécurité et d'investissements complémentaires qui auraient été nécessaires pour supporter le poids supplémentaire tout en respectant les normes SIA de sécurité. Nous aurions dû consentir à des investissements qui se chiffrent à des montants extrêmement élevés avant même de poser les panneaux. S'agissant d'un lieu public, avec potentiellement des dizaines d'enfants ou d'adultes qui se trouvent sur cette patinoire, nous avons malheureusement renoncé à utiliser ce toit pour la pose de panneaux solaires, pour des raisons de sécurité et d'investissements.

M. Michel Zurbuchen, PLR : Merci pour ces réponses, mais je suis quand même un peu étonné concernant le toit de la patinoire : vous parlez du poids des panneaux solaires, évoquant une surcharge, mais quand on voit tout le sable qui s'y trouve maintenant, le gros gravier, ce sont des cailloux, en fait, il y a déjà quelques tonnes sur ce toit. Je suis étonné que celui-ci ne puisse pas supporter des panneaux solaires.

DU 27 JANVIER 2021

M. Denis de la Reussille, directeur du DEPES : Cela dit avec beaucoup de respect, évidemment, je ne suis pas ingénieur et je crois savoir que Michel Zurbuchen non plus. Il s'agit d'une analyse réalisée par un bureau d'ingénieurs, qui a pignon sur rue dans le canton, cette fois-ci faisant l'objet d'un rapport détaillé car nous avons dû, en tant qu'autorité, nous assurer cette garantie. Très clairement, si nous n'engageons pas d'investissements, qui se chiffrent en centaines de milliers de francs, nous prenons des risques et ne respectons plus, selon ce bureau d'ingénieurs, les normes SIA au niveau du poids au m². Cette analyse n'a pas été faite à l'interne, mais a été confiée à une société spécialisée.

M. Cédric Dupraz, directeur du DUMA : Pour répondre au conseiller général Berly et peut-être aussi à M. Zurbuchen, la volonté du Conseil communal est de couvrir de panneaux solaires l'ensemble des toits plats. Mais la portance des panneaux ne nous permet pas, malheureusement, d'en poser n'importe où. Nous devons reprendre les infrastructures et je pense, notamment au collège Jehan-Droz, où les surfaces sont particulièrement intéressantes. Mais, cas échéant, nous devons consolider le toit, tout comme celui de la patinoire et d'autres bâtiments.

Mais une planification existe pour réaliser quand même ce type d'investissements. Cela d'autant plus que le Conseil général, de par la modification d'une loi cantonale, a désormais un fonds à disposition pour développer ces énergies, ces installations productrices d'énergie renouvelable.

Concernant la question que vous soulevez, Monsieur le Conseiller général Berly, j'y avais effectivement répondu en Commission financière. S'agissant du bâtiment des Billodes 52 et de la Halle polyvalente, sur laquelle nous avons posé des panneaux solaires il y a deux ans, nous suivons la consommation et la production d'énergie. L'énergie produite est réintroduite dans nos bâtiments et le surplus est vendu au distributeur, qui a l'obligation de le racheter. En l'occurrence, il est vrai que cela fait une année et demie que nous attendons un retour de la part de la société Viteos, lequel n'arrive pas. On nous dit à chaque fois que c'est imminent, chose qui visiblement ne l'est pas encore. C'est dommage, ce n'est pas le seul distributeur qui freine un peu par rapport à cette situation.

Il est vrai que la Commune du Locle avait supprimé les taxes de permis de construire pour la pose d'installations productrices d'énergie renouvelable ou d'assainissement énergétique de bâtiments et je crois que c'était la première commune du canton, voire de Suisse romande, à le faire. Nous mettons vraiment les conditions pour que, au début du processus, il y ait une impulsion, une dynamique pour installer ce type de panneaux solaires. Mais c'est toujours un peu plus compliqué de faire valoir ensuite une rémunération par rapport à ces kWh produits. Ensuite, ils seront de toute façon revendus par le distributeur à d'autres consommateurs. Denis de la Reussille n'avait pas la réponse mais je sais que mon collègue Dubois a pris ce dossier en mains.

M. Philippe Rouault, président : Il est 20h30, je vous propose de faire une petite pause d'un quart d'heure pour boire et manger. Je vous recommande de vous disperser un peu dans les couloirs et les escaliers, et de ne pas enlever les masques dans cette salle.

UNE PAUSE DE 15 MINUTES EST ACCORDÉE.

6007 – Service d'incendie et de secours

M. Alain Krebs, PLR : Même remarque que tout à l'heure lors de ma précédente question : au niveau du Service d'incendie et de secours, nous voyons, entre 2018 et le budget 2021, une augmentation d'à peu près CHF 200'000.-, soit plus de 20%. Peut-on nous donner quelques explications relatives à cette augmentation importante ?

M. Denis de la Reussille, directeur du DEPES : Comme dit tout à l'heure, je réponds comme suppléant de mon collègue Claude Dubois. Cela fait bien sûr partie des questions légitimes de compréhension. Concernant les éléments que j'ai pu trouver pour illustrer cette remarque : par exemple, sur le SIS, si l'on prend le budget 2021, que vous avez sous les yeux, et qu'on le compare au budget 2020, qui ne comprend que la Ville du Locle, ce qui est vraiment important, on arrive à une augmentation de coûts de 2%. En y rajoutant les CHF 111'000.- de la part brenassière, on arrive au montant que vous avez évoqué.

La même chose pour l'ECAP : entre le budget 2021 et le budget 2020, ce sont des chiffres inférieurs, la différence étant de -11%, pour la part locloise uniquement, à laquelle se rajoute, en 2021, la part des Brenets de CHF 9'200.-. Nous sommes quasiment à l'identique.

Il y a ces deux effets, l'effet Les Brenets, mais si l'on compare Le Locle/Les Brenets budget 2020 et budget 2021, on voit une certaine stabilité sur le poste SIS avec une augmentation de 2%. On peut bien sûr la regretter ou s'interroger, mais je crois pouvoir dire que le SIS des Montagnes neuchâteloises fait vraiment d'énormes efforts pour contenir les coûts de fonctionnement. En discutant avec certains collègues, il semble que ce n'est pas forcément le cas dans tous les SIS.

9110 – Eclairage public

M. David Taillard, PS : Certains luminaires de quartier semblent éclairer aussi bien que ceux des stades de foot. Y aurait-il une possibilité de diminuer leur luminosité, leur intensité pour que les habitants puissent avoir un peu moins de lumière extérieure la nuit ?

M. Denis de la Reussille, directeur du DEPES : En plaisantant, car je crois que presque tout le monde a entendu, ceux qui n'ont pas de fusil, de fusil d'assaut, vont chez Michel Zurbuchen, c'est un coin où il n'y a pas trop de lumière, du côté du Mont-Pugin... *[Ndlr : rires de l'assemblée]*

Pour redevenir sérieux, vous le savez tous, il s'agit d'un mandat que nous confions à Viteos, qui a fait énormément d'efforts, à notre demande, bien sûr, pour changer toutes les ampoules ce qui fait que nous avons maintenant sur la ville, presque 90% d'ampoules faible consommation.

Sous l'égide de notre collègue Claude Dubois, nous avons aussi concrétisé l'essai effectué au niveau d'un quartier à Joux-Pelichet, où nous avons arrêté l'éclairage, entre 23h00 et 06h00. Ceci pour vous dire que nous sommes vraiment attentifs à cette problématique. Je me permettrai simplement de transmettre la remarque à Claude Dubois et à Viteos pour voir si, ponctuellement, sur certains secteurs, il n'y aurait pas encore des efforts à faire pour atténuer l'éclairage qui donne sur la chambre à coucher de M. Taillard... *[Ndlr : rires de l'assemblée]*

M. Cédric Dupraz, directeur du DUMA : Très rapidement, pour compléter l'intervention de mon collègue, il y a vraiment une volonté de réduire l'intensité de l'éclairage public, à l'instar

d'autres communes. Dernièrement encore, il y a eu une demande concernant le chemin des Aulnes, à laquelle nous sommes entrés en matière pas plus tard qu'hier. La demande est envoyée à Viteos, puis revient ensuite à la Ville, au Service de l'urbanisme, et on se coordonne. Généralement, nous entrons en matière, surtout quand c'est en périphérie de la zone urbaine. Au centre-ville, il y a une législation un peu plus complexe. Toutefois, n'hésitez pas à nous envoyer vos demandes.

Crédits d'engagements du Conseil communal

M. Alain Krebs, PLR : Au niveau de la Voirie, il y a un poste intitulé « Mise en conformité des panneaux de signalisation hivernale » : pouvons-nous obtenir éventuellement quelques détails à ce sujet ? S'agit-il d'une obligation légale ou est-ce quelque chose qui pourrait être différé, au vu de l'état de nos finances ?

Mme Armelle Von Allmen, PLR : Voilà CHF 450'000.- de dépenses planifiées pour la construction de nouveaux balcons en 2021. Le groupe PLR s'interroge sur la pertinence de planifier cet investissement en 2021. En effet, les cordons de la bourse sont tendus et la crise sanitaire actuelle ne risque pas de l'améliorer. Les appartements en question sont-ils vides, faute de balcons ?

Nous remercions donc le Conseil communal de nous indiquer la raison de son choix et de nous transmettre de quelle manière ces investissements vont être rentabilisés, par exemple, par une adaptation des loyers ou un meilleur taux d'occupation.

M. Denis de la Reussille, directeur du DEPES : Concernant le montant de CHF 40'000.-, il s'agit effectivement d'une obligation légale que nous avons de modifier ces panneaux. Nous aurions peut-être pu être un peu plus précis dans le libellé même s'il n'y a pas tellement de place. Par exemple, nous parlons des panneaux qui se trouvent sur Bournot-Andrié enfin James-Guillaume, lesquels sont essentiellement utilisés pour préciser aux automobilistes les mesures et les périodes hivernales.

Ce crédit concerne tous ces secteurs parcage particuliers en hiver pour les automobilistes et les différents endroits qui se trouvent en ville. Avec ces nouveaux panneaux, nous voulons aussi surtout essayer d'économiser un tout petit peu de temps, grâce au fait qu'à certains endroits, on ne s'amusera plus à les enlever, à les stocker et à les remettre. Ce sont des panneaux qui se rabattent cachant ainsi une information durant les périodes où celle-ci n'est pas utile. C'est sur cette base que nous avons mis ce montant, ce qui devrait quand même nous économiser quelques dizaines ou centaines d'heures de travail.

M. Cédric Dupraz, directeur du DUMA : Le Conseil communal vous remercie, Madame, du dépôt de votre question. Vous le savez, la gestion du patrimoine financier est de la compétence de l'Exécutif depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur les finances (la LFinEC) avec le règlement que vos Conseils généraux ont pris à l'époque.

Néanmoins, par rapport à cet investissement et de manière plus générale, vous savez que le patrimoine immobilier de la Ville du Locle est malheureusement vétuste. Celui-ci date des années 50-70, il ne correspond plus, à l'heure actuelle, à la réalité du marché, ce qui génère finalement une augmentation du taux de vacance. Nous souhaitons dès lors apporter une plus-value à nos bâtiments, pour améliorer l'attractivité de notre parc et le confort des futurs locataires.

DU 27 JANVIER 2021

Nous avons discuté avec différents professionnels de l'immobilier et il s'est avéré que ce qui générerait davantage de plus-value, c'était la réalisation d'un processus de balconisation, la création de balcons relativement conséquents. Cela permet d'augmenter les surfaces, ce qui constitue une réponse à l'adaptation au réchauffement climatique et favorise la convivialité. De même, dans une situation exceptionnelle telle que celle que nous connaissons à l'heure actuelle et depuis environ une année, avec la situation Covid, il y a également une demande de pouvoir bénéficier d'extérieurs. C'est une demande de plus en plus récurrente.

Par rapport aux deux solutions que vous donnez dans votre intervention, celles-ci sont effectivement correctes, elles sont complémentaires et seront appliquées. D'une part, même si nous avons la possibilité de faire varier le taux d'imputation sur les loyers, la variante qui sera privilégiée sera un report de 70% de l'investissement sur les loyers, sachant que l'amortissement se calcule sur 40 ans, c'est une obligation de la LFinEC, soit un taux d'amortissement de 2,5%. D'autre part, et c'est bien la volonté, ce type d'investissement permettra d'augmenter le taux d'occupation de nos bâtiments et notamment de celui-ci, où, sauf erreur, presque la moitié des surfaces sont malheureusement inoccupées aujourd'hui. Nous avons vraiment ces deux solutions complémentaires qui seront réalisées.

Cette réalisation est complétée avec l'isolation de façades, celle-ci devant se faire en même temps que les balcons. Il ne faut pas que l'on fasse seulement les balcons car l'isolation de façades ne pourra plus être faite ensuite. On réalise donc les deux choses.

L'examen détaillé du budget étant terminé, le président, **M. Philippe Rouault**, invite l'assemblée à passer au vote des différents rapports et arrêtés.

Soumis au vote, le **rapport 21-302** du Conseil communal à l'appui du budget 2021 est **accepté par 27 voix et 9 abstentions.**

Soumis au vote, le **rapport 21-303** du Conseil communal relatif au plan financier et des tâches 2022-2024 est **accepté par 26 voix et 10 abstentions.**

Soumis au vote, l'**arrêté concernant le budget de l'exercice 2021** est **accepté par 30 voix et 6 abstentions.**

Soumis au vote, l'**arrêté concernant l'octroi d'un crédit d'investissements pour l'exercice 2021** est **accepté par 29 voix et 7 abstentions.**

Soumis au vote, l'**arrêté concernant le renouvellement ou la conclusion des emprunts** est **accepté à l'unanimité.**

ARRETEconcernant le budget de l'exercice 2021

Le Conseil général de la Commune du Locle,
 Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
 Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014,
 Vu le rapport du Conseil communal du 7 décembre 2020,
 Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

Arrête :

Article premier. - Est approuvé le budget de l'exercice 2021 qui comprend :

a) le budget du compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr. 84'353'978.-
<u>Revenus d'exploitation</u>	<u>Fr. -70'861'615.-</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	<u>Fr. 13'492'363.-</u>

Charges financières	Fr. 3'008'670.-
<u>Produits financiers</u>	<u>Fr. -5'811'752.-</u>
Résultat provenant des financements (2)	<u>Fr. -2'803'082.-</u>

Résultat opérationnel (1+2) Fr. 10'689'281.-

Charges extraordinaires	Fr. 0.-
<u>Revenus extraordinaires</u>	<u>Fr. -6'732'480.-</u>
Résultat extraordinaire (3)	<u>Fr. -6'732'480.-</u>

Résultat total, compte de résultats (1+2+3) Fr. 3'956'801.-

b) le budget des investissements du patrimoine administratif se présente en résumé comme suit :

Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander	Fr. 1'976'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr. 1'745'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil général à demander	Fr. 4'401'000.-
<u>Dépenses d'engagement du Conseil général déjà votées</u>	<u>Fr. 4'371'000.-</u>
Total des dépenses	<u>Fr. 12'493'000.-</u>

Recettes d'engagement du Conseil communal à demander	Fr. -338'000.-
Recettes d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr. -250'000.-
Recettes d'engagement du Conseil général à demander	Fr. -1'674'000.-
<u>Recettes d'engagement du Conseil général déjà votées</u>	<u>Fr. -1'530'600.-</u>
Total des recettes	<u>Fr. -3'792'600.-</u>

Total des investissements nets Fr. 8'700'400.-

DU 27 JANVIER 2021

c) le montant net indiqué sous let. b est composé des éléments suivants :

Investissements du patrimoine administratif à voter (soumis au mécanisme de maîtrise des finances) :

Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander	Fr.	1'976'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr.	1'745'000.-
<u>Dépenses d'engagement du Conseil général à demander</u>	Fr.	<u>4'401'000.-</u>
Total des dépenses	Fr.	<u>8'122'000.-</u>

Recettes d'engagement du Conseil communal à demander	Fr.	-338'000.-
Recettes d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr.	-250'000.-
<u>Recettes d'engagement du Conseil général à demander</u>	Fr.	<u>-1'674'000.-</u>
Total des recettes	Fr.	<u>-2'262'000.-</u>

Investissements du patrimoine administratif déjà votés (soumis au mécanisme de maîtrise des finances d'une année antérieure)

<u>Dépenses d'engagement du Conseil général déjà votées</u>	Fr.	<u>4'371'000.-</u>
Total des dépenses	Fr.	<u>4'371'000.-</u>

<u>Recettes d'engagement du Conseil général déjà votées</u>	Fr.	<u>-1'530'600.-</u>
Total des recettes	Fr.	<u>-1'530'600.-</u>

Total des investissements nets **Fr. 8'700'400.-**

Art. 2.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes.

ARRETE

concernant l'octroi d'un crédit d'investissements pour l'exercice 2021

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014,
Vu le rapport du Conseil communal du 7 décembre 2020,
Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

Arrête :

Article premier. - Un crédit d'investissements brut de Fr. 1'745'000.- est accordé au Conseil communal pour l'exercice 2021.

Art. 2.- ¹ Le montant net soumis au mécanisme de maîtrise des finances est composé des éléments suivants :

Dépenses d'engagement du Conseil général <u>limitées à une année</u>	Fr. 1'745'000.-
Total des dépenses	<u>Fr. 1'745'000.-</u>

<u>Recettes d'engagement du Conseil général limitées à une année</u>	Fr. -250'000.-
Total des recettes	<u>Fr. -250'000.-</u>

Total des investissements nets **Fr. 1'495'000.-**

Art. 3.- Tous les pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant des travaux effectués dans le cadre de ces investissements.

Art. 4.- Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Art. 5.- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

ARRETE

concernant le renouvellement ou la conclusion des emprunts

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014,
Vu le rapport du Conseil communal du 7 décembre 2020,
Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

Arrête :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à renouveler ou conclure des emprunts pour un montant global de Fr. 23'700'000.-, en une ou plusieurs tranches, aux meilleures conditions du jour, à des échéances et auprès des prêteurs de son choix afin de financer le budget 2021.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

21-801 – Projet d'arrêté Interpartis (PS par M. Stéphane Reichen, POP par M. Jean-Marie Rotzer, Les Verts par M. Romain Vermot et PLR par M. Anthony Von Allmen) : Modification du règlement général de commune pour l'instauration d'une commission du tourisme du Conseil général

Conformément à l'article 38 du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008, MM. Stéphane Reichen (PS), Jean-Marie Rotzer (POP), Romain Vermot (Les Verts) et Anthony Von Allmen (PLR) déposent le projet d'arrêté suivant :

Le Conseil général de la Commune du Locle,

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,

Vu le règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008,

Sur la proposition de MM. Stéphane Reichen (PS), Jean-Marie Rotzer (POP), Romain Vermot (Les Verts) et Anthony Von Allmen (PLR),

arrête :

Article premier.- Le règlement général de la Commune du Locle est modifié comme suit :

Article 27 al. 1 let. j) (nouveau)

la Commission du tourisme de 13 membres issus du Conseil général.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté qui entre immédiatement en vigueur.

M. Stéphane Reichen, PS : Comme cela avait été dit lors de la dernière séance du Conseil général, nous revenons avec un arrêté interpartis concernant la création d'une Commission du tourisme du Conseil général de 13 membres. Je n'ai pas grand-chose d'autre à dire, sinon que les deux arrêtés font justement état de la modification du règlement de commune et de sa mise en application.

M. Jean-Paul Wettstein, président du Conseil communal et directeur du DJIPS : Il est clair que cet arrêté est de la responsabilité du Conseil général et nous n'allons pas nous prononcer à son sujet.

Nous aimerions juste vous signaler quand même quelque chose : dans les interventions, au début, il a été mentionné, à l'égard du Conseil communal, que la Commission du tourisme devait faire son travail rapidement. Comme il ne s'agit pas, maintenant, d'une commission du Conseil communal, c'est bien le Conseil général qui doit convoquer sa commission. Je rappelle que la commission intercommunale, qui est maintenant entre les mains des conseillers généraux, a un petit peu de peine à se mettre en route. Le Conseil communal veut simplement vous encourager à mettre en œuvre rapidement cette commission puisque ce n'est plus de sa responsabilité.

M. Stéphane Reichen, PS : Nous entendons bien ce que dit le Conseil communal. Il faudra, bien sûr, attendre la prochaine séance du Conseil général pour pouvoir nommer les commissaires et commencer ensuite les travaux.

A la question du président, M. Philippe Rouault, qui l'interroge sur la légitimité de faire voter l'arrêté à l'occasion de cette séance, cas échéant de reporter le vote à la prochaine séance,

DU 27 JANVIER 2021

le chancelier, **M. Patrick Martinelli**, répond : Théoriquement, en règle générale, le débat a lieu lors de la séance qui suit le dépôt et le développement. Comme vous avez déjà entamé le débat, je proposerais d'aller jusqu'au bout de ce projet d'arrêté et de le voter directement dans la foulée. Mais libre à vous de savoir comment vous voulez procéder.

Aucun amendement n'étant opposé à ce projet d'arrêté, le président, **M. Philippe Rouault**, propose à l'assemblée de **se prononcer sur le vote immédiat** de celui-ci, **proposition acceptée à l'unanimité**.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant la modification du règlement général de commune pour l'instauration d'une commission du tourisme du Conseil général** est **accepté par 34 voix contre 1 et 1 abstention.**

21-802 – Projet d'arrêté Interpartis (PS par M. Stéphane Reichen, POP par M. Jean-Marie Rotzer, Les Verts par M. Romain Vermot et PLR par M. Anthony Von Allmen) : Organisation de la Commission du tourisme

Conformément à l'article 38 du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008, MM. Stéphane Reichen (PS), Jean-Marie Rotzer (POP), Romain Vermot (Les Verts) et Anthony Von Allmen (PLR) déposent le projet d'arrêté suivant :

Le Conseil général de la Commune du Locle,

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,

Vu le règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008,

Sur la proposition de MM. Stéphane Reichen (PS), Jean-Marie Rotzer (POP), Romain Vermot (Les Verts) et Anthony Von Allmen (PLR),

arrête :

Article premier.- La Commission du tourisme est chargée de développer le tourisme dans la nouvelle commune fusionnée.

Art. 2.- ¹ La commission est habilitée à associer à ses travaux, régulièrement ou ponctuellement, toute personne qu'elle juge utile de consulter ainsi qu'à requérir toutes informations nécessaires.

² Elle invite le Conseil communal à envoyer une délégation à ses séances.

Art. 3.- La commission se réunit au minimum deux fois par année.

Art. 4.- Les propositions et discussions de la commission font l'objet d'une communication écrite régulière au Conseil général.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté qui entre immédiatement en vigueur.

M. Stéphane Reichen, PS : Il s'agit de la mise en application, il n'y a donc pas de développement supplémentaire par rapport à ce qui figure dans l'arrêté.

Le Conseil général se prononçant majoritairement en faveur d'un vote immédiat, **l'arrêté concernant l'organisation de la Commission du tourisme est accepté par 34 voix contre 1 et 1 abstention.**

DU 27 JANVIER 2021

M. Philippe Rouault, président : Nous arrivons au terme de cette séance. Aux Brenets, nous finissons souvent par des « Divers », mais je vois qu'il n'y en a pas au Conseil général du Locle. Je ne sais pas s'il faudrait introduire les « Divers », pour permettre une ouverture de parole et que les gens puissent s'exprimer sur des points qui ne sont pas prévus... Mais vous ne le voulez pas ?...

Un point encore : sur vos pupitres se trouve la planification des séances du Conseil général 2021 et je veux juste vous faire remarquer que la date du jeudi 6 mai, à laquelle était prévue une rencontre entre le Conseil général du Locle et celui de la Chaux-de-Fonds, a été reportée à une date ultérieure car il n'y a aujourd'hui presque pas de points. Et compte tenu de la situation liée au Covid, nos Conseils communaux ont préféré reporter cette séance.

La séance est levée à 21h30.

Le secrétaire-rédacteur,
P. Martinelli

Le président,
P. Rouault

Le secrétaire,
P. Surdez